

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE MARCQ-EN-BAROEUL2020_05_n0027_DEC
BG/VC/22
T 1.1**CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - AVENANT 1 AU LOT N°4****DÉCISION MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19*Considérant le souhait de la Ville de Marcq-en-Barœul de procéder à la construction du pôle culturel « Pont des Arts », situé dans le quartier du Pont,**Considérant que le marché du lot n°4 (menuiseries intérieures) a été conclu avec la société COEXIA AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, pour un montant de 410 096,80 euros HT,**Considérant qu'il y a lieu d'intégrer la réalisation des châssis intérieurs fixes à ce lot, initialement prévu au lot 2 gros oeuvre étendu :*

- afin de faciliter leur mise en œuvre, sans altérer la qualité des ouvrages d'une part,*
- et de générer une économie à l'échelle du projet pour le maître d'ouvrage d'autre part,*

*Considérant que le montant de ces travaux supplémentaires au lot n°4 (réalisation des châssis intérieurs fixes) a été chiffré à un montant de 28 582,81 euros HT,**Considérant que le montant du marché du lot numéro 4 d'un montant initial de 410 096,80 euros HT passe donc à 438 679,61 euros HT,**Considérant qu'il y a lieu d'acter par avenant ces modifications,*


DÉCIDE

La conclusion de l'avenant précité dans les conditions définies ci-avant.

DIT

Que la présente décision municipale sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, sera présentée au prochain Conseil Municipal et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

Fait à MARCQ-EN-BARŒUL,
Le 6 Mai 2020


Bernard GERARD
Maire de Marcq-en-Baroeul